

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement de la Commission* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

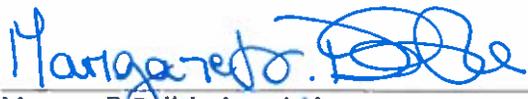
Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/rapports-politiques/#controleur>. Ces documents fournissent les renseignements appropriés sur la gestion des contrôles en place.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.


André Beaudet, Le secrétaire


Margaret F. Dalisle, La présidente

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Commission des champs de bataille nationaux** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Commission des champs de bataille nationaux** au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autres points

Les états financiers de la **Commission des champs de bataille nationaux** pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été audités par d'autres auditeurs qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 23 juillet 2013.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 18 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la situation financière

au 31 mars

(en dollars)

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Passifs				
Créditeurs et charges à payer (note 4)	845 373	\$	896 090	\$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	51 158		45 165	
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	309 267		148 689	
Avantages sociaux futurs (note 9)	<u>236 761</u>		<u>511 049</u>	
Total des passifs nets	1 442 559		1 600 993	
Actifs financiers				
Montant à recevoir du Trésor	1 078 134		1 032 979	
Débiteurs (note 5)	<u>76 506</u>		<u>11 800</u>	
Total des actifs financiers nets	1 154 640		1 044 779	
Dette nette ministérielle	287 919		556 214	
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles (note 6)	13 105 935		13 059 177	
Frais reportés	<u>51 216</u>		<u>63 704</u>	
Total des actifs non financiers	13 157 151		13 122 881	
Situation financière nette ministérielle	<u>12 869 232</u>	\$	<u>12 566 667</u>	\$

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :



André Beaudet, Le secrétaire



Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada
Le 18 juin 2014

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2014</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	Résultats prévus		
Charges (note 8)			
Conservation et mise en valeur	2 299 830	\$ 2 370 384	\$ 2 256 298
Éducation et services publics	966 600	1 054 609	1 071 905
Services internes	<u>6 596 385</u>	<u>6 751 889</u>	<u>7 032 504</u>
Total des charges	9 862 815	10 176 882	10 360 707
Revenus			
Stationnements	1 200 000	1 239 412	1 281 273
Activités pédagogiques et accueil	378 000	455 230	450 445
Loyers	180 000	188 541	192 043
Autres revenus	<u>107 000</u>	<u>356 525</u>	<u>214 966</u>
Total des revenus	1 865 000	2 239 708	2 138 727
Coût de fonctionnement	<u>7 997 815</u>	<u>7 937 174</u>	<u>8 221 980</u>
Excédent des revenus sur les dépenses de fiducie (note 7)	0	(270 772)	(65 587)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	<u>7 997 815</u>	<u>7 666 402</u>	<u>8 156 393</u>
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	7 306 645	7 672 437	7 139 220
Variation des montants à recevoir du Trésor	(41 000)	45 155	334 741
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	<u>238 000</u>	<u>251 375</u>	<u>225 155</u>
Coût (excédent) de fonctionnement net après le financement du gouvernement	494 170	(302 565)	457 277
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	12 152 058	12 566 667	13 023 944
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	<u><u>11 657 887</u></u>	<u><u>\$ 12 869 232</u></u>	<u><u>\$ 12 566 667</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2014</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	Résultats prévus		
Coût (excédent) de fonctionnement net après le financement du gouvernement	494 170 \$	(302 565) \$	457 277 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	100 000	1 092 281	525 160
Amortissement des immobilisations corporelles	(999 274)	(1 045 523)	(1 016 464)
Amortissement des frais reportés	(12 488)	(12 488)	(12 488)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(911 762)	34 270	(503 792)
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(417 592)	(268 295)	(46 515)
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	542 592	556 214	602 729
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>125 000 \$</u>	<u>287 919 \$</u>	<u>556 214 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	7 666 402 \$	8 156 393 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement d'immobilisations corporelles	(1 045 523)	(1 016 464)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(251 375)	(225 155)
Amortissement des frais reportés	(12 488)	(12 488)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	64 706	(5 455)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	50 717	(315 462)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	(160 578)	(13 823)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(5 993)	(454)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	274 288	46 968
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>6 580 156</u>	<u>6 614 060</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>1 092 281</u>	<u>525 160</u>
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>1 092 281</u>	<u>525 160</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>7 672 437</u></u> \$	<u><u>7 139 220</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;
Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;
La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;
La maison de la découverte des Plaines d'Abraham sise sur l'avenue Wilfrid-Laurier;
La maison Louis St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;
Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et priorités 2013-2014.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus – Les revenus sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant au régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés. Depuis le 29 octobre 2012, l'accumulation des indemnités de départ au titre de programme de paie des employés a cessé.

(iii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(h) Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation.

(i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2014	2013
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	7 666 402 \$	8 156 393 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 045 523)	(1 016 464)
Amortissement des frais reportés	(12 488)	(12 488)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(251 375)	(225 155)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(5 993)	(454)
Diminution des avantages sociaux futurs	274 288	46 968
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	(2 105)	(1 067)
Revenus non fiscaux	2 166 480	2 083 594
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	272 877	66 654
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 396 161	941 588
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 092 281	525 160
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:	1 092 281	525 160
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	10 154 844 \$	9 623 141 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2014		2013	
	(en dollars)			
Autorisations fournies:				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	7 755 968	\$	7 373 774	\$
Autorisations parlementaires non-utilisées	(320 882)		(357 326)	
	7 435 086		7 016 448	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	553 281		523 101	
Charges correspondant en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 166 477		2 083 592	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	10 154 844	\$	9 623 141	\$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer :

	2014		2013	
	(en dollars)			
Crédoiteurs courants	764 759	\$	825 702	\$
Temps compensatoire à payer	44 311		45 729	
Salaires courus	35 256	\$	23 612	\$
Amendes perçues	1 047	\$	1 047	\$
Crédoiteurs	845 373	\$	896 090	\$

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs:

	2014		2013	
	(en dollars)			
Débiteurs - autres ministères et organismes	20 190	\$	11 800	\$
Débiteurs - parties externes (taxe de vente du Québec)	56 316		0	
Débiteurs	76 506	\$	11 800	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

6. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2014	2013
Terrain	724 710 \$			724 710 \$					724 710 \$	
Bâtimens	12 686 891	305 443	10 972	12 981 362	473 267		10 972	7 007 617	5 973 745	6 141 569
Travaux et infrastructure	9 633 188	513 258		10 146 446	342 677			4 498 767	5 647 679	5 477 098
Matériel et outillage	1 309 937	72 498		1 382 435	53 771			984 932	397 503	378 776
Véhicules	1 138 569	36 535	74 499	1 100 605	71 670		74 499	959 265	141 340	176 475
Matériel informatique	237 411	16 441		253 852	79 153			202 613	51 239	113 951
Logiciels informatiques	90 112	148 106		238 218	24 985			68 499	169 719	46 598
Total	25 820 818 \$	1 093 281 \$	85 471 \$	26 827 628 \$	1 045 523 \$	85 471 \$	13 721 693 \$	13 105 935 \$	13 059 177 \$	

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 s'élève à 1 045 523 \$ (1 016 464 \$ en 2013).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est de 422 667 \$ (0 \$ en 2012).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats de la Commission et se détaillent comme suit :

	2014		2013
	(en dollars)		
Charges			
Services professionnels	2 105	\$	1 067
Total des charges	2 105		1 067
Revenus			
Intérêts	6 377		5 998
Divers	266 500		60 656
Total des revenus	272 877		66 654
Excédent des revenus sur les dépenses de fiducie	(270 772)		(65 587)
Solde au début de l'exercice	717 083		651 496
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	987 855	\$	717 083
			\$

8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La conservation et mise en valeur regroupent les services suivants :

- Les services d'entretien qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service de l'horticulture qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;
- Les services de surveillance et de sécurité qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

L'éducation et services publics regroupent les services suivants :

- Le secteur patrimonial offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;

- Le service culturel et technique.

Les services internes regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	2014		2013	
	(en dollars)			
Salaires et avantages sociaux	4 418 481	\$	4 318 988	\$
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 257 641		2 234 436	
Amortissement d'immobilisations corporelles	1 045 523		1 016 464	
Fournitures et équipements	768 063		877 845	
Services professionnels	546 377		725 343	
Entretien et réparation	480 130		590 062	
Publicité	421 900		383 507	
Transport et communication	133 243		126 477	
Location	93 036		75 097	
Amortissement des frais reportés	12 488		12 488	
Total des charges	10 176 882	\$	10 360 707	\$

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en oeuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 389 012 \$ (373 494 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,6 fois (1,7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,5 fois (1,6 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ et indemnités d'accident de travail

La Commission paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la nature du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités

de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter du 29 octobre 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Les employés avaient jusqu'au 29 avril 2013 pour faire connaître leurs intentions, 90 % des employés ont manifesté leurs choix par un paiement immédiat ou à court terme représentant 79 % du montant de l'indemnité total. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement.

Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 %, un taux d'actualisation de 2,96 %, une probabilité de départ des employés de 0 % avant l'âge de 55 ans (30 ans de service et 55 ans d'âge) ou avant l'âge de 60 ans comme hypothèse de départ à la retraite pour la majorité des employés.

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation totalisant 126 286 \$. Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 2,96 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	2014		2013	
	(en dollars)			
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	511 049	\$	558 017	\$
Charge pour l'exercice	6 512		197 941	
Prestations versées pendant l'exercice	(280 800)		(244 909)	
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	236 761	\$	511 049	\$

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. En 2015 et 2016, ces obligations comprennent, entre autres, la convention particulière de service pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour. Pour les années subséquentes, il s'agit de contrats de services de réparation et d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2015		2016		2017		2018		2019 et exercices ultérieurs		Total	
Obligations contractuelles	5 532 699	\$	2 367 396	\$	182 660	\$	184 724	\$	179 062	\$	8 446 541	\$
Total	5 532 699	\$	2 367 396	\$	182 660	\$	184 724	\$	179 062	\$	8 446 541	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2014		2013	
	(en dollars)			
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	251 375	\$	225 155	\$
Total	251 375	\$	225 155	\$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

12. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 73 228 \$ en 2013-2014 (55 133 \$ en 2012-2013), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.